

DEUXIÈME PARTIE

MÉTHODE SUIVIE PAR CYANAMID OF CANADA LIMITED

MÉTHODE SUIVIE AU CANADA

La mise au point d'une demande d'enregistrement d'un produit antiparasitaire débute dans les services techniques de *Cyanamid of Canada Limited*. En effet, ces services commencent par rassembler tous les renseignements disponibles provenant des recherches effectuées sur le produit chimique choisi. A cette vaste documentation concernant les recherches, l'efficacité et la toxicité du produit, mis au point à l'origine pour satisfaire aux exigences du ministère de l'Agriculture des États-Unis en vue de l'enregistrement dans ce pays, nous ajoutons toutes les données utiles déjà recueillies par *Cyanamid* au Canada pendant les recherches que la compagnie pratique de façon courante.

Cette documentation technique étendue est passée en revue de façon à déterminer les applications possibles du produit retenu au Canada. Nous devons procéder à ce stade à des essais d'efficacité—parmi lesquels une expérimentation dans les conditions pratiques d'usage—qui permettront d'évaluer le rendement de l'antiparasitaire dans les conditions climatiques canadiennes. Ces essais dans les conditions pratiques d'usage sont généralement effectués avec la collaboration des stations expérimentales du gouvernement et des universités, dans diverses régions du Canada, généralement en huit ou dix endroits. Nous étudions en même temps les informations sur l'efficacité et sur les résidus, obtenues des régions septentrionales des États-Unis, comme les régions de pomiculture de l'État de New-York et de l'État de Washington. Ces informations sont jointes à celles que nous avons déjà au sujet des recherches effectuées sur le produit et seront éventuellement incorporées à la demande.

Comme vous avez pu le constater d'après nos précédents rapports, tous les renseignements toxicologiques que nous fournissons font partie intégrante de la demande. *Cyanamid of Canada* livre ainsi toutes les informations sur la toxicité se rapportant au produit antiparasitaire proposé, précédemment mis au point aux États-Unis, car les conditions influant sur la toxicité ne varient généralement pas par suite de facteurs géographiques. Ces informations peuvent donc ordinairement être considérées comme convenant à l'objet de la demande canadienne. Cependant, *Cyanamid of Canada* complète ces études toxicologiques poussées par des recherches que la compagnie effectue elle-même sur la toxicité du produit selon:

- I. Les conditions atmosphériques canadiennes qui pourraient produire des effets importants non rencontrés dans l'expérimentation en utilisation pratique effectuée aux États-Unis;
- II. Les méthodes de culture canadiennes;
- III. Les méthodes d'application canadiennes, particulièrement en ce qui concerne le type de matériel généralement utilisé dans les diverses régions agricoles du pays.

La majeure partie des études de toxicité menées au Canada portent sur une évaluation des conséquences possibles d'un mauvais usage qui pourrait être particulier à l'agriculture canadienne. Cette évaluation peut être à l'origine de la mise au point de précautions spéciales d'usage pour le Canada.

Comme suite à l'obtention de ces informations complémentaires sur la toxicité du produit, *Cyanamid* rédige les étiquettes et documents relatifs à l'usage du produit dans notre pays. Si l'antiparasitaire proposé doit être distribué par les circuits commerciaux normaux et identifié auprès du consomma-